



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

Séance du Conseil Municipal Du 30 juillet 2014

ORDRE DU JOUR :

- 2014D_0057 - modification simplifié du PLU-APPROBATION
 - 2014D_0058 - Choix du prestataire -Repas cantine scolaire
 - 2014D_0059 - Tarifs repas cantine scolaire
 - 2014D_0060 - Droit de préemption
 - 2014D_0061 -Motion soutien action AMF baisse dotations de l'état
 - 2014D_0062 -Hausse tarif contrat groupe statutaire
- Questions diverses

- oOo-



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0057 modification simplifiée du PLU APPROBATION

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.13.3 ,R 123-24 et R 123 . 25 ;

Vu l'avis de mise à disposition du public en date du 20 juin 2014;

Vu le bilan des observations suite à la mise à disposition du public ainsi que la consultation des PPA (personnes publiques associées) :
aucune observation du public et avis favorable du Schéma de Cohérence Territoriale de la Région Urbaine de Grenoble;

-- **CONSIDERANT** que le Plan Local d'Urbanisme opposable doit faire l'objet d'une adaptation par une procédure de modification simplifiée, afin de :

- rectifier une erreur matérielle intervenue sur le plan de zonage liée au mauvais report d'une limite entre une zone urbaine (zone Uc) et une zone d'urbanisation future (zone 1AUa « Les Acacias »). Le périmètre opérationnel et souhaité par la collectivité, figure correctement dans l'orientation d'aménagement et de programmation couvrant la zone 1AUa ;
- supprimer le Coefficient d'Occupation du Sol (COS) dans le règlement écrit, suite à la promulgation de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR – n°2014-366) du 24 mars 2014, dont l'article n°157, d'application immédiate, rend illégales les dispositions liées à l'application d'un COS dans un PLU.

- **CONSIDERANT** qu'il apparaît nécessaire d'adapter le PLU de la commune sur ces deux points ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

D'APPROUVER le dossier de la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme tel qu'annexé à la présente.

Le dossier modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY - ISERE

Envoyé en préfecture le 31/07/2014

Reçu en préfecture le 31/07/2014

Affiché le



La présente délibération fera l'objet, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal d'annonces légales « Les affiches de Grenoble et du Dauphiné »

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité ; la date à prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué.

La délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités susvisées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0058 choix du prestataire repas cantine scolaire

Mme BECKER, adjointe en charge des affaires scolaires, expose au conseil les modalités de consultation concernant le choix du prestataire pour la fourniture des repas de cantine par le biais de la liaison froide à compter de la rentrée 2014/2015.

Elle expose au Conseil Municipal les différentes propositions et détaille l'offre tarifaire, les références, et les propositions de menus.

L'assemblée après avoir entendu cet exposé,

RETIENT la proposition de la société API qui n'est pas moins-disante, en privilégiant le choix de la qualité des repas servis aux enfants.

DIT que le contrat est conclu pour une période de un an renouvelable 3 ans à date anniversaire de la signature.

AUTORISE M BECT à signer toutes les pièces relatives au contrat précité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0059 Tarifs repas cantine scolaire

Mme BECKER indique le tarif consenti par le nouveau prestataire de service des repas de cantine scolaire soit 3.50 € T.T.C/Repas.

Elle rappelle le tarif pratiqué par l'ancien prestataire soit 2.88 € T.T.C./repas.

Elle rappelle également le prix du repas facturé aux familles :

4 euros pour les enfants domiciliés sur la commune
4.40 euros pour les enfants extérieurs

Elle demande au Conseil de se prononcer sur le tarif à appliquer aux familles à compter de la rentrée de septembre 2014.

Le conseil après une longue discussion,

CONSIDERANT l'augmentation des prix du nouveau prestataire

DECIDE que le tarif des repas sera fixé à compter de la rentrée de septembre 2014 à :
4.70 € pour les enfants domiciliés sur la commune
5 € pour les enfants extérieurs

DIT que les familles seront informées du changement des tarifs par courrier début Août.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0060 DROIT DE PREEMPTION

M Le Maire fait part au Conseil du droit de préemption qu'il peut faire valoir sur la propriété

- MILESI Georges et FRANDON Brigitte sise Allée des Acacias cadastrée ZB 153 et 154.

-

Le Conseil après en avoir délibéré

DÉCIDE de ne pas préempter.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0061 MOTION DE SOUTIEN ACTION AMF BAISSÉ DOTATIONS De L'ETAT

Monsieur le Maire, Gérard BECT, donne lecture à l'assemblée de la motion adressée à la commune par l'AMF (Association des Maires de France) visant à soutenir son action afin d'alerter les pouvoirs publics sur les conséquences gravissime de la baisse massive des dotations de l'Etat envers les communes.

Il explique notamment que l'AMF dénonce une amputation de 30 % du montant des dotations habituellement dévolues aux communes, avec pour conséquence les arbitrages douloureux affectant à la fois les services publics de proximité et l'investissement.

Pour toutes ces raisons M le Maire demande au Conseil de soutenir les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil après échanges,

SOUTIENT l'action de l'AMF visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 30 JUILLET 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : BECT Gérard, DANNONAY Bruno, BECKER Clémentine, BERNIER Luc, FRANDON Jean-Claude, GIRIER Laurent, GUILLOT Bernard, MOLLY-MITTON Anne, POINT Bruno, PONS Eve, PUPAT Gishlène.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : Mmes GUEDENET Brigitte, METAY Marie-Andrée, MM SERPINET Claude, Cyril JURY.

Mme Eve PONS a été nommée secrétaire de séance.

14-0062 HAUSSE TARIFAIRE CONTRAT GROUPE STATUTAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de SAINT BARTHELEMY adhère depuis décembre 2012 au contrat groupe souscrit par le centre de gestion de l'Isère (CDG 38) pour l'assurance statutaire du personnel communal.

Il explique que la compagnie Générali assureur du contrat groupe par l'intermédiaire de la SOFCAP souhaite revoir ses conditions tarifaires à la hausse pour l'année 2015, compte tenu de l'augmentation de la sinistralité constatée sur l'ensemble du département de l'Isère.

Il indique que le tarif consenti par la société SOFCAP passerait de 5.35 % du montant de la masse salariale, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire, à 5.62 % avec conservation de la même franchise.

Il précise que cette augmentation concerne uniquement les salariés soumis au régime de la CNRACL, les conditions tarifaires consenties pour les agents affiliés à l'IRCANTEC restant quant à elles inchangées.

Il demande au Conseil de se prononcer,

Le Conseil après échange,

ACCEPTE la hausse tarifaire négociée par le CDG 38

DIT que la présente délibération sera adressée au CDG 38 pour maintien des garanties du contrat groupe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus

Pour copie conforme

A St-Barthélemy le 30 juillet 2014

Le Maire

Gérard BECT

